



PRÉFET DU GERS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 8 - MARS 2012**

# SOMMAIRE

## 32 - Préfecture du Gers

### Secrétariat Général

Arrêté N °2012075-0003 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAGGINI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre- mer, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat .....	1
Arrêté N °2012075-0004 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAGGINI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre- mer .....	4
Arrêté N °2012079-0007 - Arrêté préfectoral portant délégation de signatures financières pour le BOP 307 .....	7





PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n ° 2012075-0003**

**signé par GUEPRATTE Etienne  
le 15 Mars 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant délégation de signature à  
Monsieur Philippe RAGGINI, conseiller  
d'administration de l'intérieur et de l'outre-  
mer, directeur de la coordination  
interministérielle et des moyens de l'Etat



## PRÉFET DU GERS

**Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens de l'Etat**  
Service du Pilotage Interministériel et du développement  
*Bureau du courrier et de la coordination*

**A R R Ê T É**  
**portant délégation de signature à M. Philippe RAGGINI ,**  
**conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,**  
**directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

**LE PRÉFET DU GERS**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,

VU l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales du 13 août 2009 portant mutation à compter du 07 septembre 2009 de **M. Philippe RAGGINI**, attaché principal du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer, en qualité de directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat à la Préfecture du Gers,

VU l'arrêté n° 09/0701/A de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales en date du 13 août 2009 portant nomination de **M. Philippe RAGGINI** au grade de conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 4 janvier 2010,

VU l'arrêté préfectoral du 05 mars 2012 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

**SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Gers,**

### **ARRÊTE**

**Article 1er** - Délégation est donnée à **M. Philippe RAGGINI**, conseiller d'administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, à l'effet de signer ou de viser au nom du préfet du Gers, tous documents concernant les attributions de sa direction, à l'exclusion des arrêtés.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe RAGGINI**, la délégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée chacun en ce qui concerne ses attributions respectives :

**- au titre du Service de Pilotage Interministériel et du Développement (SPID) par :**

- Ø **M. Christophe POUYSEGU**, attaché principal d'administration de Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du SPID ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par :
- Mme Christiane GRECH, attachée du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer, adjointe en charge du bureau du courrier et coordination (SPID 2),
  - Mme Valérie HALLYNCK, attachée du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer, adjointe en charge du bureau du développement territorial (SPID 1) et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par M. Freddy VIDAL secrétaire administratif de classe normale (SPID 1),

- Mme Isabelle CAHUZAC attachée du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer, adjointe en charge du bureau du pilotage et de l'évaluation (SPID 3) et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par M. Jean-Louis MINET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SPID 3),

- *au titre du Service des Ressources Humaines et de la Logistique (SRHL) par :*

**Ø Mme Monique BIAUSSAT**, attachée principale d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, chef du SRHL ou en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci par :

- Mme Brigitte COUDROY, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du bureau du budget, de la logistique et du patrimoine (SRHL 1),
- Mmes Hélène LASAUSSE et Maria-Dolores DARRÉ, secrétaires administratives de classe normale, au titre du bureau des ressources humaines (SHRL 2),

**Article 3** – L'arrêté préfectoral du portant délégation de signature à M. Philippe RAGGINI du 14 juin 2011 modifié, est abrogé.

**Article 4** - Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch le 15 mars 2012

Le Préfet,

Etienne GUEPRATTE



PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n ° 2012075-0004**

**signé par GUEPRATTE Etienne  
le 15 Mars 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAGGINI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer

**Direction de la Coordination interministérielle  
et des Moyens de l'Etat**  
Service du Pilotage Interministériel et du Développement

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAGGINI,  
conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (CAIOM),  
directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

**Le Préfet du Gers,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 4;  
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié notamment par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;  
VU le décret du 27 mai 2011 du Président de la République nommant Monsieur Etienne GUEPRATTE, préfet du Gers;  
VU l'arrêté préfectoral du 07 septembre 2009 nommant Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat;  
VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2012 portant organisation des services de la préfecture;  
sur proposition du secrétaire général de la préfecture ,

#### **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à **Monsieur Philippe RAGGINI**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer et des collectivités territoriales, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, à l'effet de signer ou de viser au nom du secrétaire général les pièces comptables énumérées ci-après :

- les ordres de recettes (décret n°62.1587 du 29 décembre 1962, article 85)
- les titres de perception émis au vue de recouvrement des taxes et redevances perçues au profit de tous organismes et services habilités à cet effet;
- les documents comptables relatifs à l'exécution du budget de l'Etat, les titres de perception, les ordres de reversement, les situations d'emplois de crédits.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RAGGINI, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par **Monsieur Christophe POUYSEGU**, attaché principal, chef du service du pilotage interministériel et du développement. En cas d'absence des personnes précitées, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par **Madame Valérie HALLYNCK**, attachée, adjointe au chef de service, chef du bureau développement territorial (SPID1), par **Madame Isabelle CAHUZAC**, attachée, adjointe au chef de service, chef du bureau pilotage et évaluation (SPID 3) et par **Madame Christiane GRECH**, attachée, adjointe au chef de service, chef du bureau courrier et coordination (SPID 2)

**Article 3** : L'arrêté préfectoral du 14 juin 2011, portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAGGINI directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, est abrogé.

**Article 4** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur départemental des finances publiques et Monsieur le directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 15 mars 2012

Le Préfet,

Etienne GUEPRATTE



**DELEGATION DE SIGNATURE COMPTABLE**

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAGGINI, DIRCIME.**

Signature

Paraphe

**Philippe RAGGINI**

**Christophe POUYSEGU**

**Valérie HALLYNCK**

**Christiane GRECH**



PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n ° 2012079-0007**

**signé par GUEPRATTE Etienne  
le 19 Mars 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté préfectoral portant délégation de  
signatures financières pour le BOP 307



**PRÉFET DU GERS**

**Direction de la Coordination Interministérielle  
et des Moyens de l'Etat**

Service du pilotage interministériel et du développement  
Bureau du pilotage et de l'évaluation

**ARRETE PREFECTORAL  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURES FINANCIERES POUR LE BOP 307**

**Le Préfet du Gers,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement sur la comptabilité publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié notamment par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le code des marchés publics ;

VU le décret du 27 mai 2011 du Président de la République nommant Monsieur Etienne GUEPRATTE, préfet du Gers ;

VU le décret du 9 janvier 2012 portant nomination de M. Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

VU le décret du 16 février 2012 portant nomination de M. Pierre CORON, sous-préfet de MIRANDE ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2012 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R E T E**

**Service prescripteur « Bureau du budget, de la logistique et du patrimoine »**

**Article 1<sup>er</sup> : « Service de la logistique », « résidence du secrétaire général »**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué aux centres de responsabilité : « service des moyens », « résidence secrétaire général », et des opérations relevant du programme national d'équipement (PNE) des préfectures et de l'enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR), au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.

- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense, pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le préfet
- Constater et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHASSAING, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 €, à :*

- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la logistique,*
- *Madame Brigitte COUDROY, chef du bureau du budget, de la logistique et du patrimoine.*

### **Article 2 : « Résidence préfet »**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au centre de responsabilité : « résidence préfet », au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le Préfet
- Constater et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHASSAING, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 €, à :*

- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la logistique,*
- *Madame Brigitte COUDROY, chef du bureau du budget, de la logistique et du patrimoine,*
- *Monsieur BOURREC, agent technique, pour les engagements juridiques et l'utilisation de la carte d'achats, dans la limite d'un montant de 5 000 €, liés aux achats de frais de bouche dans le centre de coût de la résidence du préfet.*

### **Article 3 : « Cabinet et résidence du directeur de cabinet »**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, directeur de cabinet, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au centre de responsabilité : « service du cabinet et résidence du directeur de cabinet », au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses, pour des achats effectués, **pour la résidence du directeur de cabinet**, au moyen d'une carte d'achat, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le Préfet.
- Constater et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Paul LACOUTURE, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général, Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 €, à :*

- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la logistique,*
- *Madame Brigitte COUDROY, chef du bureau du budget, de la logistique et du patrimoine.*

#### **Service prescripteur « Bureau des ressources humaines »**

**Article 4 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au bureau au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Constater et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 € à :*

- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la Logistique.*

#### **Service prescripteur « service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SDSIC) »**

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au service au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider, les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.

- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Constater et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Pierre FAURE, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication.*

#### **Service prescripteur « Sous-préfecture de Condom »**

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GILLES, sous-préfet de CONDOM, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué à la sous-préfecture (services administratifs et résidence) au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, **pour la résidence du sous-préfet**, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le Préfet
- Constater et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GILLES, sous-préfet, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à :*

- *Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture,*
- *Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat,*
- *Madame Laurence CALVET, secrétaire générale de la sous-préfecture.*

#### **Service prescripteur « Sous-préfecture de Mirande »**

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre CORON, chargé de l'intérim des fonctions de sous-préfet de Mirande, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué à la sous-préfecture (services administratifs et résidence) au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.

- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense, pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, pour **la résidence du sous-préfet**, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le Préfet
- Constater et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CORON, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à :*

- *Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture,*
- *Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat,*
- *Madame Colette HYPOLITE, secrétaire générale de la sous-préfecture,*
- *Madame Marie-Pierre GUARDINI, secrétaire administrative de classe supérieure.*

Article 8 : L'arrêté préfectoral portant délégations de signature financières pour le BOP 307 du 8 février 2012 est abrogé.

Article 9 : Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Condom, le sous-préfet de Mirande, le directeur de cabinet, le directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, Monsieur le directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et mesdames et messieurs les chefs de service et de bureaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 19 mars 2012

Le Préfet,

Etienne GUEPRATTE